

la honte qui retombe de ces hideuses manifestations sur la nation anglaise et son gouvernement, qui les laissent faire; c'est le sentiment d'une immense classe d'Anglais qui rougissent et sont confus, disent-ils, de l'avisement ou tombent leurs compatriotes. Ils ne doutent pas même que tout ce tapage n'ait un résultat opposé à celui qu'on en espère, et qu'il y ait beaucoup de protestants, qui hésitent encore, ne soient déterminés à abjurer et à rentrer dans le sein de l'Eglise catholique, en voyant par quels arguments on prétend prouver l'excellence de l'anglicanisme.

D'un autre côté, un journal important, *The Economist*, fait appel à l'ancienne doctrine libérale de l'Angleterre, et s'écrit: "Il faut permettre aux catholiques romains d'organiser leur culte, comme on le permet aux méthodistes et aux juifs. Si la loi accorde un revenu à des privilégiés à l'Eglise anglicane, elle n'établit aucune distinction entre toutes les autres sectes de la chrétienté, et elles doivent être également protégées."

Quand à lord John Russell, sa lettre, jugée très-sévèrement par la presse française, est attribuée au désir de ressaisir en se pliant aux passions populaires, une influence qui baisse et un crédit qui s'évanouit. Elle fournit l'occasion de rappeler au ministre d'Etat combien sa conduite est différente aujourd'hui de l'acquiescement public qu'il avait donné à ces belles paroles de sir Robert Peel: "Oui, il est à souhaiter que le Chef spirituel des catholiques romains d'Angleterre ne les laisse point inférieurs aux catholiques des autres nations. L'état actuel des prêtres romains ne peut se maintenir depuis l'acte d'émancipation; et tout en sauvant jusqu'au dernier soupir notre Eglise, nous devons permettre que nos concitoyens catholiques ne soient plus administrés comme ceux des pays non civilisés."

MELANGES RELIGIEUX.

MONTREAL, VENDREDI 6 DECEMBRE 1850.

Première Page:—Allocution de S. S. Pie IX.—Angleterre: le 5 novembre: vérité sur la conspiration des poudres.—Scènes dégradantes.
Feuilleton:—Le Moutagnard ou les deux Républiques (Suite).

Nouvelle maison Episcopale.

L'Evêque diocésain vient de faire un appel aux sympathies religieuses et patriotiques des citoyens de Montréal, en les invitant à l'aider à achever le nouvel édifice qui doit procurer enfin une demeure convenable au premier Dignitaire ecclésiastique de ce district et à ses successeurs dans l'Evêché. A cette occasion, Sa Grandeur a adressé la lettre suivante.

EVÊCHÉ DE MONTRÉAL. Le 2 décembre 1850.

M.
"La présente est pour vous annoncer que vous recevrez, dans le cours de ce mois, une visite dont je crois devoir vous faire connaître d'avance le but. En deux mots, il est question de vous mettre à contribution pour l'Evêché maintenant en construction.
"Avant tout je vous observerai que l'établissement d'un Evêché dans cette ville n'a rien coûté à ses habitants, à part la donation d'un terrain par l'Honorable D. B. Viger, et la souscription particulière de quelques citoyens.
"Mon Prédécesseur, l'heureux mémoire, en faisant l'établissement actuel, dut donc se restreindre dans des dimensions fort étroites. Aussi cet édifice est-il insuffisant, depuis plusieurs années, à cause du grand concours de Prêtres et de Laïques, qui y arrivent journellement, pour leurs devoirs religieux ou pour les affaires ecclésiastiques. Au concours du clergé et des Fidèles se joint, assez souvent, celui des

Evêques étrangers qui daignent honorer notre ville de leur visite, et relever de leur présence la splendeur du culte Catholique.

"Maintenant, avec la meilleure volonté du monde, il m'est impossible de remplir un des devoirs de l'Evêché, celui d'exercer une honnête hospitalité, comme devrait le faire l'Evêque d'une ville telle que Montréal. D'ailleurs, je sens le besoin qu'il y a ici pour l'Evêché de cette grande ville de s'entourer d'un bon nombre de Prêtres, capables de faire honneur à la Religion et à la Patrie. Tout cela demande un local plus spacieux et plus décent que l'Evêché actuel. J'aime beaucoup à être pauvre pour moi; mais, je vous l'avoue, un peu d'aide en faveur des autres ne me déplaît pas.

"Ces divers motifs me portent, l'an dernier, à accéder aux pressantes sollicitations qui m'étaient faites depuis longtemps par les amis de l'Evêché; et j'acceptai leurs oblations volontaires, au moyen desquelles s'est fait l'extérieur du nouvel Evêché, qui ne sera pas, je crois, de moindre importance. Peut-être même paraîtra-t-il à quelques uns trop splendide. Mais je dois vous avouer ici qu'en cela j'ai cédé à une pensée de patriotisme et de charité; car j'ai eu uniquement en vue de donner au talent de l'ouvrier du Pays une occasion solennelle de se développer et de se montrer, en même temps que je croyais faire une bonne charité, en faisant gagner du pain à de bons pères de famille, à des hommes laborieux qui autrement seraient demeurés sans ouvrage. Je me serais bien passé de ce splendide; et j'aurais à coup sûr préféré quelque chose de plus simple et de plus analogue à mes goûts particuliers. Mais j'ai cru que je devais avoir égard aux raisons d'intérêt public et d'honneur national; d'autant plus que, jusqu'ici, l'Evêché n'a pas mis un sou sur cette bâtisse, qui est uniquement l'œuvre des souscriptions de nos Campagnes. Car on y a compris que, si une Paroisse doit loger son Curé et ses Vicaires, un Diocèse doit loger son Evêché et ses Auxiliaires.

"Si ces considérations vous paroissent de quelque poids, veuillez bien m'accueillir favorablement, dans la personne de mon digne Coadjuteur qui, comme vous le savez, est un autre moi-même, et qui se présentera, ces jours-ci mêmes, pour recevoir votre contribution à cette œuvre qui, ce semble, doit être l'œuvre de la ville, aussi que celle de la campagne."

Je suis bien sincèrement, M.

Votre très-humble et très-obéissant serviteur, I. G. Ev. de Montréal.

P. S.—Les souscriptions seront également bien accueillies, étant faites par versements à diverses époques.

† I. G. Ev. de M.

En conséquence de cette invitation faite avec confiance, Mgr. le Coadjuteur, accompagné de M. Pinsonneault, a commencé incessamment à recueillir les offrandes des citoyens; et déjà, nous assure-t-on, les souscriptions s'inscrivent généralement, à la suite de celle très-gracieuse de Son Honneur le Maire. A cause de la trop grande difficulté, pour ne pas dire l'impossibilité d'aller personnellement à la demeure de tous les catholiques bien disposés à cet égard, l'Evêché a dû se borner à adresser directement sa circulaire à ceux qui fréquentent ordinairement l'Evêché, à quelques exceptions près, lors des visites du premier de l'an; mais en même temps pour faciliter à un très-grand nombre d'autres fidèles l'occasion de contribuer eux aussi, suivant leur désir et leurs moyens, à cette bonne œuvre, on nous prie d'annoncer qu'une liste de souscription demeurera ouverte à l'Evêché actuel, pour la satisfaction de tous les amis de l'entreprise. On se propose de conserver les noms des bienfaiteurs non seulement dans les archives du diocèse mais aussi d'en déposer une liste dans une partie réservée des fondations, lors de la bénédiction de tout l'édifice.

L'Excitation religieuse en Angleterre.

Nous reproduisons sur la première page de notre feuille de ce jour deux extraits de nos journaux de France, sur l'excitation religieuse en Angleterre et sur les démonstrations et

lestantes qui, depuis le 5 novembre, en mémoire de la conspiration des poudres. Nous avons beaucoup d'éloignement pour tout ce qui tend à raviver les animosités religieuses. Aussi, si nous appelons ce que le protestantisme a fait contre nous, ce n'est que par voie de défense. Les hideuses scènes qui ont eu lieu récemment à Londres, et à Douvres surtout, ont une triste signification; elles ont évidemment pour but de perpétuer l'atroce calomnie que c'est le catholicisme qui a inspiré aux auteurs du complot des poudres leur exécrable projet, au lieu de faire peser la responsabilité de cette infernale trame sur quelques individus mal disposés.

En face de si cruelles accusations, c'est notre droit et notre devoir de rectifier les faits.—Depuis 300 ans, dit un grand écrivain, l'histoire semble n'être qu'une vaste conspiration contre la vérité. On, et dans cette conspiration sont entrés non seulement les écrivains protestants, mais ce qui est plus regrettable et plus funeste encore dans les conséquences, un grand nombre d'hommes soi-disant catholiques. Déjà tant de notions erronées concernant certains faits de l'histoire. Combien de dupes, par exemple, en sont encore à croire que le complot de 1605, est attribuable à la religion catholique et aux Jésuites? Combien de dupes, même parmi une certaine classe de Catholiques, en sont encore à ajouter foi à l'accusation de conspiration contre les rois, solennellement portée contre la Compagnie de Jésus? Ces mensonges historiques et mille autres semblables, sont depuis longtemps stéréotypés pour l'usage de quiconque veut exploiter contre l'Eglise les préjugés et le fanatisme de l'hérésie et du philosophisme. Bien peu de lecteurs se donnent la peine d'aller puiser à bonne source leurs connaissances sur ces importantes questions. Et aujourd'hui encore, après tant de dénégations victorieusement prouvées, les mêmes calomnies continuent la rue.

L'auteur de l'article de *l'Univers*, rappelle avec amertume, peut-être, mais avec vérité, l'horreur des lois pénales d'Angleterre contre les Catholiques. Et, ce qu'il est triste d'observer, c'est que ces lois ne sont pas encore rayées du Code de la Grande-Bretagne, quoiqu'on ait dit, il y a quelques semaines, que *l'Herold* de cette ville. Il y a plus, on va aujourd'hui jusqu'à parler de les tirer de l'oubli où elles sont tombées. *The Morning Advertiser*, de Londres, annonçait dernièrement que l'intention du ministre anglais était de présenter un bill contre les évêques catholiques. Pour prévenir les inconvénients du délai, *The Morning Post*, à cette occasion, mentionne celles des lois pénales dont la mise à exécution permettrait de prendre patience. Nous citons textuellement cette feuille:

"En attendant les nouveaux pouvoirs que le Gouvernement pourra demander au Parlement afin d'être protégé contre les usurpations de Rome, nous pouvons faire usage des armes anciennes qui sont à notre disposition.—La 2e clause de l'Acte 13 d'Elizabeth, chapitre 2e, porte: Si quelque personne obtient de l'Evêque de Rome ou de ses successeurs au siège romain, quelque manière de bulle, écrit ou acte manuscrit ou imprimé contenant des choses quelconques; si on publie ou met en usage la dite bulle ou le dit acte, tous actes de cette nature seront réputés et jugés actes de haute trahison, et les coupables seront punis comme traîtres. La clause 4e porte: que toute personne qui aura aidé à l'exécution du dit pouvoir usurpé, ou de la dite juridiction ou autorité, sera passible des peines dérivées dans les statuts de *Præmunire*. Les papes, le cardinal Wiseman, le docteur Ullathorne et tous leurs amis, malgré leur finesse, sont, à proprement parler, compris dans les termes de ces dispositions, qui n'ont été ni révoquées, ni abrogées. La clause 7e, relative à l'usage et à la délivrance des insignes de la religion romaine, mérite aussi d'être prise en considération. Les clauses pénales de l'article 10, de Georges IV, chapitre 7e, plus connues sous le titre de l'acte d'émancipation, disent: que les prêtres catholiques romains officient ailleurs que dans les lieux d'ordinaire consacrés à leur culte, ils sont passibles d'une amende de 50 livres sterl. Il y a d'autres clauses qui excellent spécialement du royaume les Jésuites et autres ordres religieux, communautés et

associations de l'Eglise de Rome, liées par des vœux monastiques ou religieux. Ces clauses peuvent être invoquées par les officiers de la Couronne. Nous passons en revue ici les armées que nous pouvons saisir, parce que nous prévoyons qu'il ne peut pas y avoir de paix et qu'il faudra en venir à une lutte ouverte avec le pouvoir papal. La concession ou l'indulgence seraient non utiles, mais détestables; et les attribuerait à la peur."

Ainsi nos frères séparés d'Angleterre, tout en vantant l'extrême tolérance protestante, se montrent très-disposés à renouveler contre le Catholicisme des persécutions qui ont à jamais déshonoré l'époque qui y a eu recours. Et il est à remarquer que cet esprit là n'est pas nouveau. Dès l'origine, le protestantisme, comme l'a dit M. de Chateaubriand, "criait à l'impolitesse de Rome, tout en égorgeant les catholiques en Angleterre et en France, en jetant au vent les cendres des morts, en allumant les bûchers à Genève, en se souillant des violences du Munster, en dictant les lois atroces qui ont accablé les Irlandais, à peine aujourd'hui délivrés après trois siècles d'oppression."

M. Warren, facteur de pianos etc., nous ayant fait voir et ayant touché en notre présence l'excellent orgue qu'il décrit dans nos colonnes d'annonces, nous sommes en état de dire que nos recommandations précédentes en faveur de cet instrument ont été loin d'être exagérées. Les proportions, la coupe, et le travail de cette pièce en font une œuvre d'art des plus remarquables pour notre pays; et nous ignorons si les facteurs étrangers produiraient un article supérieur à celui-là. Par rapport aux qualités musicales de l'instrument, elles forment un ensemble de mélodies que nous ne croyons pas pouvoir être surpassées.

L'ignorance des droits et des devoirs, surtout lorsqu'elle se joint à cette imparadmissible incurie, malheureusement trop commune, il faut le dire, dans la classe des distributeurs de la justice sommaire, est continuellement une source d'iniquités révoltantes. Nous pourrions en multiplier ici les exemples; mais notre but étant de prémunir sur des abus funestes sans attaquer les personnes, nous ne nous arrêtons aujourd'hui qu'à un seul fait d'oppression légale. Pour le théâtre est assez loin de nous, en offrant une traduction de la note suivante adressée au *Gaspé Gazette*:

A l'Editeur de la Gazette de Gaspé.

Perce, 7 novembre 1850.

Monsieur,—Je vous prie bien de publier ce qui suit:

Il y a environ quinze jours, comme je transportais à ma maison certains effets, ils furent volés sur le grand chemin et enlevés de ma charrette pendant que j'étais entré pour un moment dans une maison. Les articles volés étaient un lit de plume, quatre couvertes et un surtout de drap. Je m'adressai à John Buck, Ecr. J. P. de *Cape Cove*, qui fit émaner un warrant de recherche, et les effets furent retrouvés, partie dans une maison occupée par un nommé Bondin, et le reste en la possession d'un autre, du nom de Luc Savoy, tous deux de la Grande Rivière, lesquels furent amenés devant le magistrat. Quel jugement a rendu le magistrat, le Pignone, si ce n'est qu'il leur soit Bondin, l'un des inculpés, fit remise au juge de paix d'une vache en paiement des frais se montant à trois louis dix-huit schellings!! et l'honorable juge retient une partie de ma propriété en gage jusqu'à ce que j'aie payé une somme de dix schellings!!

Quant à l'honnêteté de ce procédé, vous, M, l'Editeur, et le public, en serez les juges. J'espère qu'en même temps vous me procurerez la satisfaction d'informer le gouverneur-général de ce qu'est dans ce district l'administration de la loi et de la justice, dans les mains de quelques-uns des messieurs qui tiennent une commission de la Paix.

Je suis, monsieur, Votre obt. serviteur PHILIP NORMAN.

On lit dans le *Montreal Gazette*:
"Le Barreau du Haut-Canada commence à ressentir les effets du mode suivi pour relever les sentiments et le caractère de ses membres des années dernières, en rendant plus sévères les épreuves d'examen des candidats avant leur admission à l'étude. Plusieurs des membres frivoles (*vagabonds*) ont déjà été traduits devant la cour et sommairement dépouillés de leur robe."

"Le 23 du mois dernier, deux autres membres de ce corps ont été amenés à justice, l'un se nommant E. H. Hawke, et l'autre R. P. Crooks, pour manœuvres illicites en leur qualité professionnelle. Hawke a été rayé du tableau des Procureurs, et Crooks condamné à une amende de £30 et à l'emprisonnement jusqu'à liquidation."

"Le Barreau de Montréal n'aurait aussi inutilement à souffrir d'un sarclage, et il aurait lieu si les personnes qui ont souffert des détournements ou de rétention de leur argent, voulaient dénoncer les plantes nuisibles."

France.

Le message du Président, lu le 13 à la tribune de l'Assemblée Nationale, par le ministre de l'intérieur, a été écouté avec la plus profonde attention.

Cet important document commence par un exposé général de la situation. Puis il offre successivement une appréciation détaillée de chacune des parties de l'administration intérieure et extérieure.

Après d'amples exposés sur l'état de la législation, des finances, des travaux publics, sur l'agriculture et le commerce, sur la situation industrielle du pays, qui s'est améliorée en 1850, sur la justice, la marine, la guerre, l'instruction publique et les cultes. Voici en quels termes le message a justement exalté l'expédition romaine, la bravoure des soldats français, le service rendu à la catholicité et à l'ordre social par le rétablissement de Saint-Père et l'arrêt de la démagogie et de la révolution qui s'était allumée à Rome:

Depuis mon dernier message, notre politique extérieure a obtenu, en Italie, un grand succès. Nos armes ont renversé à Rome cette démagogie turbulente qui, dans toute la péninsule italienne, avait compromis la cause de la vraie liberté, et nos braves soldats ont eu l'honneur de remettre Pie IX sur le trône de Saint-Pierre. (Voix nombreuses: Très-bien! très-bien! Rumeurs à gauche.) L'esprit de parti ne parviendra pas à obscurcir ce fait mémorable qui sera une page glorieuse pour la France. (Nouvelles et nombreuses marques d'approbation.—Rires sur quelques bancs de l'extrême gauche.)

"Le but constant de nos efforts a été d'encourager les intentions libérales et philanthropiques du Saint-Père. Le pouvoir pontifical poursuit la réalisation des promesses contenues dans le *motu proprio* du mois de septembre 1849. Quelques-unes des lois organiques ont déjà été publiées, et celles qui doivent compléter l'ensemble de l'organisation administrative et militaire dans les Etats de l'Eglise ne tarderont pas à l'être. Il n'est pas inutile de dire que notre armée, nécessaire encore au maintien de l'ordre à Rome, rest aussi à notre influence politique, et après s'y être illustrée par son courage, elle s'y fait admirer par sa discipline et sa modération. (Très-bien! très-bien!)

Puis sur l'attitude de la France relativement aux différends étrangers, il ajoute: "Sur les points divers où notre diplomatie a eu à intervenir, elle a noblement maintenu la dignité de la France et nos alliés n'ont jamais en vain réclamé notre appui."

"C'est ainsi que de concert avec l'Angleterre nous avons envoyé des forces navales dans le Levant, afin de montrer notre loyale sympathie pour l'indépendance de la Porte, qui pensait que la Russie et l'Autriche voulaient porter atteinte en demandant, en vertu d'anciens traités, l'extradition des sujets hongrois et polonais réfugiés sur le territoire turc. Grâce à la sagesse que ces puissances ont apportée dans les négociations, l'intégrité de l'empire ottoman a été sauvée."

"En Grèce, dès que nous avons appris les

au président; car, bien que le marquis de Saverney fut recouvert d'habits grossiers, nul ne pouvait s'y tromper. Il y avait sur la physiologie de ce noble vieillard, et dans toute sa personne, cette révélation inappréciable de vraie et de haute aristocratie qui perce à travers tous les déguisements.

Cassius s'arrêta en voyant la profonde obscurité qui régnait dans le cabaret. Citoyen Obrice, cria-t-il plusieurs fois à haute voix.
"Comme nul ne répondait: Personne, dit-il, se répondant à lui-même.

Alors tirant de sa poche un briquet, il fit du feu, alluma un morceau de papier; et éclairé par cette lueur vacillante, il ramassa le flambeau qu'Obrice avait jeté à terre.

Par ici, les autres, cria-t-il en appelant ses compagnons.

Les hommes entrèrent. Cassius s'approcha d'eux, et plaçant sa lumière devant le visage pâle et ensanglanté du mourant, il dit d'une voix ironique: Il faut avoir des égards pour le très-haut seigneur de Saverney. Camarades, déposons le marquis sur ce lit.

Le marquis non seulement ne bougea pas, mais n'ouvrit même point les yeux.

Cassius le toucha rudement sur l'épaule et ajouta d'une voix dure: "Tu vois, marquis, que nous faisons bien les choses; tu seras là en bonne compagnie; voilà déjà un des tiens qui t'attend."

Seulement alors le vieux gentilhomme souleva ses paupières, et en voyant son fidèle Jacques étendu à terre, baigné dans son sang, il murmura à voix basse: A tout à l'heure, mon

vieux ami! Puis, lorsqu'il eut murmuré ces paroles que Dieu entendit, ses yeux se refermèrent.

En voilà de la besogne pour empoigner un aristocrate, dit un des hommes en ricanant; j'ai le gosier sec à prendre feu comme amadou.

Et moi donc, dit un autre, je tire la langue comme un chien.

Pardieu, dit Cassius, nous sommes au cabaret de la maison jaune, nous trouverons bien du vin, quand le diable y serait... Qui est-ce qui me passe son couteau, que je coupe la chandelle. Et quand tous ces bouts de chandelle furent éclairés, il s'écria: Allons... allons... en route, camarades, j'ai une soif à crier comme un petit jacobin de six semaines.

Presque aussitôt tous disparurent, ceux-ci à droite, ceux-là à gauche, pour chercher soit la liqueur soit le solide.

A peine avaient-ils disparu, qu'un homme s'avança doucement au milieu de l'obscurité et s'approcha du lit sur lequel était le marquis de Saverney. Après avoir regardé de tous côtés avec inquiétude, cet homme se pencha sur le vieux gentilhomme et lui dit tout bas:

M. le marquis, pouvez-vous m'entendre?

C'était la même voix qui avait prononcé ce mot: *L'avenir*, signe de ralliement auquel le marquis de Saverney avait répondu: *France*.

Le blessé fit un mouvement en la reconnaissant, et tourna la tête du côté où cette voix s'était fait entendre.

L'inconnu ne vit pas ce mouvement, mais le sentit; et il ajouta:

Avez-vous encore la force de vous soutenir un peu et de marcher? Il n'y a pas un instant à perdre.

Le marquis essaya de se lever, mais il retomba aussitôt sans forces et murmura d'une voix épuisée: je ne le puis pas.

Eh! bien, je vais vous porter, passez seulement vos deux bras autour de mon cou et que Dieu vous soit en aide!

Merci... merci, reprit le marquis en tournant ses yeux éteints vers son libérateur inconnu, vous vous perdriez sans pouvoir me sauver.

Je n'ai plus de forces, vous le voyez... même pour soulever mes deux bras... Ces hommes ne tarderont pas... à... vous... atteindre; et... vous... priez-les de votre... vie... généralement... dévouement.

Le marquis avait prononcé ces dernières paroles en s'arrêtant à chaque mot.

Qu'importe, dit l'inconnu, je suis fort. Et il souleva dans ses bras robustes le vieillard, dont la tête retombait blême et inanimée.

Mais au même moment on entendit les pas des jacobins qui remontaient.

Il n'est plus temps, murmura le marquis; Monsieur, laissez-moi... Dieu veut que je meure... je mourrai... partez... prévenez mon fils si vous le pouvez, et remettez lui une petite clef que vous trouverez dans ma poche à droite.

Malheur, dit l'homme en laissant retomber le corps sur le lit; car Cassius et ses compagnons entraient chargés de bouteilles de vin. D'un mouvement plus prompt que l'éclair, il mit

la main dans la poche du marquis, en retira une petite clef, puis, se penchant une dernière fois sur le mourant, il lui dit à voix basse: espérez encore, monsieur le marquis... Et, avant que la lumière n'eût trahi sa présence, il disparut; puis, glissant le long de la maison, il se perdit bientôt dans l'obscurité, derrière les broussailles.

Il était temps, car les nouveaux hôtes de la maison jaune vinrent prendre possession du cabaret.
Ce fut alors une confusion de paroles, de rires et de chants qui insultaient honteusement à ces deux hommes morts, et à cet homme mourant, qui attendait silencieusement et résigné que la volonté de Dieu éteignît le dernier souffle de vie dans sa poitrine.

Ici commence une de ces scènes terribles à raconter et que la révolution a écrites si souvent dans ses hideuses annales. Toutes ces scènes et bien d'autres encore sont gravées ineffaçablement comme un héritage de terreur dans plus d'un souvenir.

Le produit de la nouvelle excursion avait été rangé sur la table; et alors, ces hommes avides de vin autant que de sang se vautre à l'entour.

Cassius levant son verre, porta le premier toast: A la république une et indivisible et à son illustre représentant le citoyen Robespierre!

Les toasts suivirent, comme dans l'océan une vague en suit une autre.

Chacun de ces hommes, réveillés un jour républicains, par la grâce seule de leurs pas-

sions, personnifiaient dans leurs libations cette république naissante qui se rua sur la France, ne laissant autour d'elle que ruines et débris.

Mort aux riches et aux nobles! disait celui-ci, en emplissant son verre qu'il avalait d'un seul trait.

A l'extinction de tous les privilèges, hurlait un colosse.

A la liberté, criait un autre, oubliant que la liberté n'est pas une prostituée que l'on traîne ainsi d'ignominie en ignominie.

A la mort des monarchiens, vociférait un autre.

Voyez-vous, camarades, disait Cassius, le pays ne sera vraiment républicain que s'il ne reste plus un seul de ces aristocrates et de ces monarchiens maudits. Il faut que tout le monde soit frère; les mauvais on les saigne, on les noie, on les pend.

Cette allocution toute jacobine fut reçue par d'innombrables approbations... Déjà les fumées du vin enviaient les cerveaux, les têtes lourdes et chancelantes commençaient à s'appuyer sur les mains quand un héros de cette nuit sanglante cria tout à coup...

Et l'aristocrate, le ci-levant...!

Ce fut l'étincelle qui alluma l'incendie, le premier coup de fusil qui commença une grande bataille.

Et l'aristocrate... répétèrent toutes les voix, comme un chant sinistre.
Il faut qu'il boive avec nous! dit un autre en lançant vers le lit une bouteille qui alla se briser au dessus de la tête de vieillard.
(A continuer.)